



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE**

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 6 février 2017, à 19h00, à la salle Buchanan, centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Les personnes intéressées par cette demande sont invitées à assister à cette réunion et y présenter leurs observations.

Dérogation mineure no. 333

416, chemin Lakeside, lot 4 265 519, zone RBE-4-G16, district de Foster

Nature et effets de la demande:

Demande d'agrandir la résidence existante située dans la bande de protection riveraine de 45 mètres du ruisseau Quillams. L'article 80 du règlement de zonage no. 596 interdit toutes constructions dans la rive d'un milieu humide.

Dérogation mineure no. 334

28, chemin de la baie Robinson, lot 5 443 644, zone UV-2-G13, district de Foster

Nature et effets de la demande:

Demande de régulariser l'emplacement de l'abri d'auto situé à une distance de 1,02 mètres de la ligne avant du terrain. L'article 30 du règlement de zonage no. 596 exige une distance de 2 mètres de la ligne avant du terrain.

Donné à Lac-Brome
Ce 17 janvier 2017

Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.
Avocat
Greffier